Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1916)
Heft: 165-166

Buchbesprechung: Bücherzettel
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 25.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sie sich von der Angelegenheit fern und überlässt sie alles den Künstlern, so hat sie das Recht verwirkt sich nachher zu beklagen, wenn die Künstler die Sache rein kaufmännisch ordnen und — wie ein Passivmitglied der Gesellschaft uns in der Presse vorhält — sich nach dem « materiellen Vorteil » richten.

Ich meinerseits, das glaubte ich übrigens in meiner Anregung deutlich genug ausgedrückt zu haben, hatte etwas mehr als diesen « materiellen Vorteil » Einzelner im Kopf. Für mich handelt es sich um eine Existenzfrage unseres Standes. Wer nur den « materiellen Vorteil » sieht, der hat den Ernst der Lage nicht erfasst. Unsere Lage, die, einige Ausnahmen abgerechnet, doch schon jetzt meist unsicher ist, kann, wenn wir nicht versuchen in weitsichtiger Weise in der Welt draussen aufzutreten, kritisch werden. Warten wir zu lange, bis wir uns organisieren, so finden wir den Platz besetzt. Hüten wir uns davor, uns gegenseitig nur im Weg zu stehen. Treten wir zusammen in Konkurrenz mit dem Ausland. Ernst Geiger.

Unsere Generalversammlung in Langenthal.

Auf den Rat der Sektion Bern entschloss der Zentralvorstand die diesjährige Generalversammlung in Langenthal einzuberufen. Niemand hat sich über diesen Beschluss zu beklagen gehabt. Das grosse industriereiche Emmenthalerdorf erziehlte durch seine zentrale Lage einer ansehnliche Besucherzahl. Auch waren es vieilleicht die auf den Tractanden stehenden Forellen die dazu mithalfen. Unsere Gastgeber, sagen wir es offen, haben uns übrigens den guten Ruf des Langenthaler Bären vollauf bestätigt.

Der Delegierten-Abend verfloss in heiterster Stimmung, so dass der Sonntag ganz unbemerkt heranbrach... Die Generalversammlung war eine der besuchtesten und das darauffolgende Bankett bleibt jedem Teilnehmer in bester Erinnerung. Unser Zentralpräsident erfreute uns mit einer willkommenen Ansprache. Herr Obest Spycher als Vertreter der Obrigkeiten unterhielt uns in markigem Bärndütsch und erinnerte an die Zeit die Hodler als Knabe in Langenthal zubrachte.

Abwesende übersandten uns Telegramme oder Briefe, so die Herren Calonder, Rölli und Baud-Bovy. Es fehlte uns nichts, auch nicht der von den Obrigkeiten gespendete Ehrenwein. Zu früh rückte die unvermeidliche Zeit des Scheidens heran.

Bücherzettel.

Das Werk, Heft 7. Juli 1916.

Alte Glasmalereien von Chartres, Poitiers, Blumenstein und Montmorency. H. R. Das neue Krematorium in Zürich von Architekt Fröhlich.

Communications du Comité central.

Notre Exposition à Genève.

La publication de ce numéro a été retardée jusqu'à maintenant dans l'espoir de pouvoir y apporter le règlement de notre exposition et les dates pour les envois et l'ouverture.

Malheureusement, les pourparlers n'ont pas encore abouti et rien de fixe ne peut encore être annoncé à l'heure qu'il est. Nous prions donc nos collègues de prendre patience ; dès qu'une solution définitive sera intervenue, nous les en aviserons.

Caisse de secours pour artistes suisses

2e Rapport de gestion pour l'année 1915.

Le 10 juillet 1915 eut lieu au « Kunsthaus » l'assemblée générale de la Caisse de secours. La Société suisse des Beaux-Arts et la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses y étaient représentés chacune par deux délégués. Le rapport de gestion et le rapport des comptes pour le premier exercice furent acceptés et MM. Stamm, de Schaffhouse, et Delachaux, de Cormondrèche, furent désignés comme reviseurs des comptes pour 1915. Une proposition de M. Burkhard Mangold tendant à ce que des hommes de confiance soient désignés dans les différentes sections afin de donner des renseignements, a été remise à l'étude du comité.

Les affaires courantes du comité ont été traitées dans douze séances.

Dans le courant de l'exercice se sont présentées 23 demandes de secours pour 16 artistes et il a été accordé des secours pour la somme de fr. 4853.—. La moyenne des secours accordés est de fr. 211.—, comportant fr. 303.— pour chaque artiste. Le minimum a été de fr. 50.—, le maximum de fr. 600.—. Quelques-uns de ces secours ont été demandés et accordés avec la condition expresse d'une restitution. Le comité a pu se rendre compte à diverses reprises de l'effet bienfaisant et heureux que la Caisse peut avoir dans certaines occasions. Il faut aussi remarquer que d'une façon générale la Caisse n'est pas mise à contribution sans un besoin urgent.

Qu'il en soit ainsi, nous pouvons en juger par la somme des secours donnés en comparaison du nombre des artistes dans le besoin en ces temps particulièrement durs.

Nous nous sommes efforcés pendant cet exercice de travailler à l'organisation de la Caisse, organisation qui n'a pas encore atteint son plein développement. Pour éclairer les intéressés, il a été publié une liste des artistes contribuables de la Caisse avec indication de la section ou de la société à laquelle ils appartiennent. Cette liste doit servir de base pour le règlement des comptes avec la Caisse. Pas toutes, mais la plupart des sections des deux sociétés ont répondu favorablement à nos demandes. Cependant, nous dépendons à tel point de leur collaboration, que nous les prions instamment de bien vouloir nous assister en nous tenant au courant des achats effectués et des commandes, qui, selon les statuts, doivent une contribution à la Caisse.

Pour être renseignés d'une façon aussi complète que possible sur les achats et les commandes entrant en ligne de compte pour la Caisse, nous nous sommes adressés à la Confédération, aux cantons, aux villes et à d'autres institutions officielles. Quelques-unes des réponses ne nous sont pas encore parvenues. Cependant, nous tenons à constater avec gratitude que dans la plupart des cas il nous a été donné pleine satisfaction. En tout premier lieu, nous avons eu la joie de constater l'intérêt que portent à notre cause nos hautes autorités fédérales et nous reproduisons avec plaisir la réponse que nous avons reçue du Département de l'Intérieur, datée du 7 juillet 1915.

« En réponse à votre honorée lettre du 30 juin, nous avons l'honneur de vous dire que nous sommes tout naturellement disposés de vous assister dans le prélèvement des pour cent qui reviennent, suivant les